



# Ville de Schefferville

## ORDONNANCE 2023-02-09 OBJET : Ajout de 2 nouveaux pompiers volontaires

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la brigade volontaire du Service de la protection contre l'incendie doit ajouter à ses effectifs pour être en mesure de faire face à tout type de sinistre pouvant survenir sur le territoire qu'elle dessert;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de la protection contre l'incendie, monsieur Pascal Breton, qui a été vue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy;

**ATTENDU QUE** les sommes requises sont prévues au budget de fonctionnement,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Approuve l'ajout de messieurs Yendouban Banipo et William André aux effectifs de la brigade des pompiers volontaires.

Adoptée à Schefferville le 13 février 2023

Jean Dionne, Administrateur



# Ville de **Schefferville**

## **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

### **TITRE**

Engagement de nouveaux pompiers volontaires.

### **CONTEXTE**

La brigade incendie manque d'effectif pour répondre convenablement aux interventions susceptibles de survenir sur son territoire.

### **ANALYSE**

L'engagement de pompier volontaire a pour but d'acquérir les ressources nécessaires permettant de combler les besoins en vue d'être en mesure de faire face à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire.

### **RECOMMANDATION**

Émission d'une ordonnance afin d'accepter la candidature au poste de pompier volontaire.

Monsieur : Yendouban Banipo

Monsieur: William André

### **IMPACT FINANCIER**

Le budget permet l'ajout de nouveaux pompiers volontaires.

**Rédigé par** : Pascal Breton Directeur incendie (2022-11-21)

Approuvé : François Désy Adm.A, ASC

**Approuvé par Jean Dionne Administrateur** : Ajouter signature et date.